



**ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT  
DE GRADE - ANNÉE 2025  
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS  
TERRITORIAUX  
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE ADJOINT ADMINISTRATIF  
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE**

**Le Président de Communauté de Communes CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n° 2021-01-01 du 14 janvier 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2022-102 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MARTINEAU Nathalie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Examen professionnel

**Total des agents promouvables : 1**

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1**

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2 :**

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à PONTAUMUR, le 09/01/2025

**Le Président  
Cédric ROUGHEOL**

